



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

caisses

Question écrite n° 58418

Texte de la question

M. Francis Hillmeyer demande à M. le ministre des solidarités, de la santé et de la famille sur une information parue dans la presse, selon laquelle, quelques semaines à peine après l'adoption par le Parlement du plan dit Douste-Blazy sur la sécurité sociale, 180 dirigeants français des caisses de protection sociale auraient séjourné, aux frais de la sécurité sociale, dans les plus luxueux hôtels de Pékin. Parmi les délégués des 130 pays représentés à ce congrès, 30 délégués allemands, 25 américains seulement, mais 180 français pour un coût évalué à plus de 700 000 EUR. Aussi il aimerait savoir si ces renseignements sont exacts et si de tels déplacements sur fonds publics ne devraient pas être, à l'avenir, mieux contrôlés et limités.

Texte de la réponse

L'AISS a pour objectif de promouvoir la protection sociale partout dans le monde. La France y joue un rôle important et ses représentants participent à de nombreuses commissions de travail ainsi qu'aux instances statutaires de cette association internationale. Les représentants français qui étaient présents à l'assemblée générale de Pékin sont les représentants des caisses de tous les régimes de sécurité sociale : régime général, régimes spéciaux, régimes complémentaires, soit plus de 30 organisations. Les représentants à l'AISS sont ceux de chacune des caisses qui décident de leur représentation en toute autonomie. Leur désignation ne dépend en aucun cas du gouvernement français. Vérification faite, la délégation française comptait 71 personnes et non 180 comme l'annonçait un hebdomadaire français. Dans le même temps, la délégation allemande, qui représente un système très unifié, comptait cette année à Pékin 59 membres. Il faut rappeler par ailleurs que les États-Unis disposent d'un système de sécurité sociale très limité et qui ne concerne qu'une faible partie de leur population. Enfin, le plan de redressement de l'assurance maladie contient un volet d'économies de gestion administrative à hauteur de 200 millions d'euros. Il faut enfin souligner que le coût de la gestion des caisses de sécurité sociale reste modéré, de l'ordre de 4 % au regard des coûts de gestion des assurances privées, des mutuelles ou des coûts d'organismes sociaux de pays comparables.

Données clés

Auteur : [M. Francis Hillmeyer](#)

Circonscription : Haut-Rhin (6^e circonscription) - Union pour la Démocratie Française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 58418

Rubrique : Sécurité sociale

Ministère interrogé : solidarités, santé et famille

Ministère attributaire : solidarités, santé et famille

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 février 2005, page 1863

Réponse publiée le : 26 avril 2005, page 4393